



La trottinette carottée  
Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial

Montréal, le 6 septembre 2016

À toutes et tous les RSG de La trottinette carottée

## **OBJET : RECONNAISSANCE D'UN SERVICE DE GARDE**

---

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Lors du conseil d'administration (CA) de la semaine dernière, Amel Aychi, RSG y siégeant, m'a fait part d'une préoccupation de certains(es) d'entres-vous : Pourquoi nous reconnaissons des nouveaux milieux de garde à proximité de votre domicile?

Cette question est très légitime et je sais que ça peut avoir des répercussions néfastes sur votre service de garde.

Auparavant, les bureaux coordonnateurs avaient plus de latitude en ce qui concerne les reconnaissances. Nous pouvions choisir à travers les demandes de reconnaissance que nous recevions mais malheureusement ce n'est plus le cas aujourd'hui. En 2015, le Ministère nous a émis une nouvelle directive établissant des règles bien précises concernant les reconnaissances. Toutes les demandes complètes doivent être étudiées pour être acceptées ou refusées. Si elles sont refusées, les critères doivent se baser sur des éléments de La loi ou du Règlement sur les services de garde éducatif à l'enfance. La proximité des services de garde n'est pas un critère de l'un d'eux.

Avant 2015, le premier élément que La trottinette carottée regardait était la proximité des services de garde. Si une demande, même très intéressante était à proximité de l'un de vos services de garde, elle était mise de côté pour ne pas vous nuire.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus faire cela. La seule chose qui est en notre pouvoir et que nous appliquons, est de sensibiliser la candidate au fait qu'elle risque de ne pas avoir de clientèle parce qu'elle est située près d'un autre service de garde.

En comptant sur votre compréhension et votre collaboration.

Veillez agréer Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

BUREAU COORDONNATEUR LA TROTTINETTE CAROTTÉE  
PAR

Geneviève Lemay, directrice générale